

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

EN ATTENTE DE VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Yvan AUGER, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoît PIARD, Dominique SAVARY.

Absent excusé : Laurent BLONDEAU (Pouvoir à M-A. COTTER).

Absents : David COLANGE, Jérémie PIARD.

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Lise MARTIN a quitté la commune de Nanchez et qu'elle a transmis sa démission, le 18 juin 2024.

1) **Nomination du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu**

Mme Jocelyne CART-LAMY est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) **Vente de l'appartement du 3, Les Janiers**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a décliné l'offre d'achat de 5 000 €, proposée par l'entreprise TECHNI-JURA ROBOTICS, pour l'appartement qui jouxte ses locaux du 2, Les Janiers.

Le bien a été remis en vente aux enchères, avec une mise à prix minimum de 25 000 €, offre par tranche de 1 000 €. A l'ouverture des plis, 3 offres étaient identiques à 41 000 €. Il a été offert à l'ensemble des soumissionnaires, la possibilité de redéposer une offre. En cas d'égalité, il aurait été procédé à un tirage au sort.

Madame Anne JAVOUREZ, domiciliée à REALMONT (Tarn) a fait la meilleure offre à 51 000 € (Cinquante et un mille euros). Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins l'abstention de M. Albin BOUVERET, autorise M. le Maire à signer la vente.

3) **Tarifs piscine – Été 2024**

La piscine communale ouvre le samedi 29 juin.

Les tarifs d'entrée de la piscine communale, pour l'été 2024, sont fixés comme suit :

		Rappel Tarifs 2023	Tarifs 2024
	Tarif matin (enfant / adulte)	2.60	2.70
Catégorie A	Ticket d'entrée	3.90	4.00
Catégorie B	Ticket d'entrée adulte	4.40	4.60
Catégorie C	Carte abonnement enfant (de 3 à 14 ans)	30.00	31.00
Catégorie D	Carte abonnement adulte, 10 entrées	38.00	39.00
Catégorie E	Carte saison habitant Nanchez	49.00	51.00
Catégorie F	Carte saison hors Nanchez	64.00	66.00
Sont exonérés les enfants de moins de 3 ans			

En cas d'achat d'une carte saison pour un enfant, il y a la possibilité pour les parents de prendre une carte saison, valable pour l'un ou l'autre parent,

Octroi à chaque centre de loisirs de Nanchez (Prénozel et Villard-sur-Bienne), 5 séances de groupes gratuites, par saison.

4) Centres de loisirs : Tarifs mini-camps 2024

La Directrice et les animateurs des accueils de loisirs organisent deux mini-camps de deux jours chacun, accessible à des enfants d'âge différent.

Compte tenu du coût des activités, il est envisagé de demander une participation aux parents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les participations demandées aux parents comme suit :

- Pour le mini-camp du 8 au 9 juillet, 2 jours et 1 nuit, pour les enfants de plus de 8 ans (budget de 520 €) :

Revenu fiscal / 12	Participation pour le séjour par enfant
Revenu inférieur ou égal à 1 500 €	27 €
Entre 1 501 € à 2 500 €	30 €
Entre 2 501 € à 3 500 €	33 €
Supérieur à 3 500 €	36 €

- Pour le mini-camp du 11 au 12 juillet, 2 jours et 1 nuit, accessibles aux enfants de plus de 5 ans (budget 160 €) :

Revenu fiscal/12	Participation pour le séjour par enfant
Revenu inférieur ou égal à 1 500 €	20 €
Entre 1 501 € à 2 500 €	22 €
Entre 2 501 € à 3 500 €	24 €
Supérieur à 3 500 €	27 €

5) Tarifs de badges de ski et raquettes – Hiver 2024

Le Conseil municipal vote les tarifs proposés par l'ENJ et les tarifs du secteur du Grandvaux, ainsi qu'ils ont été fixés en réunion de concertation au printemps. Compte tenu de la quantité de tarifs différents, ceux-ci seront diffusés en détail, plus tard dans la saison (disponibles en mairie).

6) Cartes Avantages Jeunes : Participation communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'opération « Cartes Avantages Jeunes » et l'offre aux habitants de Nanchez âgés de 6 à 25 ans (nés entre 1999 et 2018 inclus), sur inscription préalable en mairie au plus le 14 juillet 2024.

7) Location du Trafic au Duchet – Période du 26/07 au 25/08

Le Directeur du centre de vacances Le Duchet loue un mini-bus pour l'été et sollicite la Commune pour la location de son véhicule Trafic, pour la période du 26 juillet au 25 août 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer le mini-bus communal au Duchet, pour la période du 26 juillet au 25 août 2024, dans les conditions suivantes :

- Un état des lieux sera réalisé avant et après l'utilisation,
- Une caution de 1 500 € (Mille cinq cents euros) sera demandée,
- Le tarif appliqué sera de 1.10 € TTC par kilomètre,
- Le loueur devra fournir une attestation d'assurance valide pour cette occasion,
- Un contrat signé des 2 parties formalisera les conditions de location du véhicule.

8) Subventions aux associations

Sur propositions de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du versement des subventions aux associations de la façon suivante :

- Association Envergures (Animations) : 500 €
- Foyer Rural de Prénovel – Les Piards : 500 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villard-sur-Bienne : 500 €
- Abbaye Ski club : 500 €
- Association des Parents d'Elèves (APE) « Les Copains de la Bienne » : 150 €
- Association des Parents d'Elèves de l'école de Prénovel : 150 €
- Club du 3^e âge de Villard-sur-Bienne « La Bonne Humeur » : 150 €
- Association Intercommunale de Chasse (AICAF) de Nanchez – Les Piards : 150 €
- Association de Chasse (ACCA) de Villard-sur-Bienne : 150 €
- Association « Le Souvenir Français » - Canton de St-Laurent : 150 €
- Association des Anciens Combattants du Canton de St-Laurent : 150 €

9) Parc Naturel Régional : Demande de contribution volontaire sur la fraction complémentaire de la dotation biodiversité

Depuis la loi de finances 2019, l'État a créé une dotation dite « Biodiversité », en soutien aux communes rurales pour la protection de la biodiversité.

En 2022, la loi de finances a renforcé cette dotation attribuant une fraction complémentaire pour les communes classées en Parc naturel régional, sous certaines conditions. Elle traduit la reconnaissance du rôle essentiel des PNR en matière de préservation du patrimoine naturel.

Ainsi, en 2023, la Commune a touché 3 870 € de dotation biodiversité.

Compte tenu de l'action du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, les communes qui le souhaitent, sont invitées à reverser une contribution volontaire à hauteur de 20 % de cette dotation.

Pour Nanchez, au titre de 2023, le montant à reverser serait de 774 €.

Après en avoir délibéré, à 9 voix contre, 3 abstentions et 1 vote pour, le Conseil Municipal refuse le versement d'une contribution volontaire à hauteur de 20 % de la dotation biodiversité et précise que ce montant sera utilisé par la Commune, pour une action en faveur de la biodiversité.

10) Questions diverses

- Conseil d'école de la Rixouse prévu le 26 juin : A l'ordre du jour est prévu le retour d'une enquête sur l'ALSH. Clémentine PERNIN, la Directrice des 2 centres de loisirs depuis le départ de Mme VADOT est invitée. Elle a reçu la consigne de ne pas s'y rendre. Elle n'a rien à faire à un conseil d'école.
- Le 17 juillet, M. Gérôme FASSET, le nouveau Président du Conseil Départemental, sera en visite sur le territoire de Nanchez (Arrivée prévue à 9h30 à Chaux-des-Prés, puis Prénovel, inauguration de la piste VTT, repas au Duchet et départ à 13h30 pour une autre visite).

La séance est levée à 20h45.

Fait à Nanchez, le 27 juin 2024.

La Secrétaire de séance,
Jocelyne CART-LAMY

Le Maire,
Yvan AUGER